

CHRONIQUE LOCALE

Le maire de la ville de Roubaix,

DONNE AVIS :

Qu'à dater du jeudi 6 de ce mois, des portions à cinq centimes seront délivrées chaque jour aux ouvriers dans les asiles de Blanchemaille, de l'Hommelet et de Sainte-Elisabeth.

Roubaix, 1er février 1868.

C. DESCAT.

Le quinzième tirage des obligations des villes de Roubaix et Tourcoing a eu lieu aujourd'hui à 11 heures à la Mairie de Roubaix.

Nous recevons trop tard pour la publier aujourd'hui, la liste des numéros sortis.

Voici ceux qui ont gagné les principales primes :

24,267 25,000 fr. — 53,583 5,000 fr. —
3,785 1,000 fr. — 47,873 1,000 fr. —
27,054 4,000 fr. — 17,608 1,000 fr.

La circulaire suivante a été adressée à MM. les maires du département :

« Lille, le 15 janvier 1868.

« Messieurs, une circonstance récente m'a donné l'occasion de remarquer que lorsque les sapeurs-pompiers se rendent dans une localité voisine pour y porter secours, en cas d'incendie, il arrive souvent que MM. les officiers délivrent des bons de boissons à consommer dans les cabarets, au compte de la commune, où le sinistre s'est déclaré.

« Des abus paraissent s'être introduits dans cet usage.

« Il serait juste, convenable et régulier que le maire de la commune intéressée fût seul chargé de la délivrance de ces bons, lesquelles ne devraient avoir lieu qu'après que les secours auraient été portés.

« De cette façon, le concours qu'on est en droit d'attendre, en pareille circonstance, du zèle et du dévouement des corps de sapeurs-pompiers deviendrait plus complet, plus utile et les inconvénients signalés ne pourraient plus exister.

« J'ai l'honneur de vous prier, messieurs, d'adresser à ce sujet à MM. les officiers de pompiers les recommandations nécessaires et de prendre vous-mêmes, le cas échéant, des dispositions dans le sens indiqué. »

L. SENGIER.

L'assemblée générale des actionnaires de la société des Bains et Lavoirs publics de Roubaix aura lieu le lundi 3 février à 3 heures, Hôtel-de-Ville, salon blanc.

Hier à midi, le *Moniteur* n'est pas arrivé à Roubaix. M. Thiers avait pris la parole la veille à la Chambre, dans la discussion de la loi sur la presse, et l'on remarque, qu'à chaque discours de l'illustre orateur, le journal officiel est en retard. Cela est d'autant plus regrettable que le public du Nord prête le plus vif intérêt aux débats des Chambres, surtout lorsque l'ancien ministre du gouvernement de juillet y prend part.

Décidément, les dragons deviennent inquiétants. Il y a huit jours, les journaux de Lille nous faisaient part de l'émotion produite dans cette ville par le bruit qu'on y avait fait courir, d'une émeute à Roubaix. Un détachement de dragons vint alors — nous assure-t-on — faire une reconnaissance dans nos environs, au grand étonnement des habitants de la banlieue.

Mais voici que jeudi, le village de Wasquehal a été mis en révolition par l'arrivée des dragons. On disait — et ce bruit a été colporté à Roubaix — que les ouvriers de MM. Droulers, distillateurs, s'étaient mis en grève et que des désordres ayant eu lieu, l'intervention de la troupe avait été jugée nécessaire.

Il n'en était rien. Par suite d'un accident arrivé à la machine, les ouvriers avaient dû cesser le travail, et, par une coïncidence fortuite, mais regrettable, les dragons étaient venus faire à Wasquehal une de leurs promenades militaires qui deviennent de plus en plus fréquentes.

Jeudi soir, vers sept heures et demie, un de nos honorables concitoyens, M. le docteur E. Martin, est tombé au moment où il entrait au *Cercle du Commerce*, et s'est cassé la jambe. Transporté à son domicile, M. le docteur Martin a reçu les soins les plus pressés d'un de ses confrères et on nous assure qu'aujourd'hui son état est aussi satisfaisant que possible. M. Martin jouit des sympathies générales et ses nombreux amis ont appris avec peine ce déplorable accident.

On parle beaucoup en ville, depuis deux jours, d'importantes arrestations qui ont été opérées.

Il s'agit de nombreux et importants vols de matières commises au préjudice de M. Droulers, par des employés et des ouvriers de cet honorable industriel.

Parmi les individus compromis, on cite un directeur de tissage, un chauffeur et un tout jeune homme, fils de ce dernier. Un autre individu, désigné comme recelateur, est en fuite.

Nous ne croyons pas devoir entrer dans de plus grands détails, afin de ne pas entraver l'action de la justice. L'instruction se poursuit.

Un des jours de cette semaine, trois dames, qui avaient assisté à un obit, s'aperçurent, en sortant de l'église Notre-Dame, que leurs porte-monnaie avaient disparu.

Durant la cérémonie, ces dames n'étaient point placées l'une près de l'autre et l'on se perd en conjectures sur l'auteur de ces vols qui doit certainement être une femme.

Notre correspondant de Leers nous apprend la mort d'un habitant de cette commune qui a péri victime de son avarice.

Le sieur J.-B. Lerouge, rentier, était possesseur d'une fortune qui, sans être considérable, lui eût permis de vivre dans une modeste aisance.

Mais, non content de se refuser les choses nécessaires à la vie, il ne se donnait même pas les soins que commande l'hygiène et sa maison, qu'il habitait seul, se trouvait dans un état inouï de désordre et de malpropreté.

Depuis plusieurs jours, les voisins remarquaient que Lerouge ne sortait plus de chez lui et, avant-hier, on se décida à pénétrer dans son taudis. Un odieux spectacle s'offrit aux regards : au milieu de vases ébréchés remplis d'une eau croupie, le cadavre de l'avare, exhalant une odeur nauséabonde, était étendu sur un grabat, et déjà les doigts étaient en partie rangés par les rats !

Le médecin, appelé pour la constatation légale, a déclaré que Lerouge était mort d'inanition.

Hier soir, une jeune fille de 18 ans, nommée Elisa Dauverne, fille d'un ouvrier qui habite les Trois-Puits, s'étant endormie près du poêle, fut éveillée en sursaut par le feu qui avait pris à sa robe. Ses parents n'étaient pas encore revenus du travail et la jeune fille était seule dans la maison. Affolée de terreur, elle se précipita dans la rue en appelant du secours. Une voisine eut la présence d'esprit de se jeter sur elle et de comprimer le feu. Les brûlures sont graves, mais sans danger.

Hier, un ouvrier employé à la peignerie mécanique de MM. Amédée Prouvost et Cie, voulant arracher une barbe, contrairement à la pratique, a eu la main gauche saisie entre deux rouleaux de laveuse et affreusement mutilée. Cet ouvrier se nomme François Meunier.

La gendarmerie a arrêté, il y a deux jours, à Wattrelos, une domestique de M. Sellose, prévenue de vol d'argent au préjudice de son maître. Cette fille, nommée Sophie Notre-Dame est âgée de 25 ans.

Une fillette de 17 ans, Philomène Brochart, née et demeurant à Roubaix, a été arrêtée pour fraude.

COURS PUBLIC DE CHIMIE

Lundi 3 février, à 8 h. 1/4 du soir

DE LA BIÈRE

Historique et fabrication de la bière, s. s. nombreuses variétés. Rôle que joue le houblon dans la fabrication de la bière.

Recettes : 1° Faire la bière économique dans une maison bourgeoise sans ustensiles de brasserie ;
2° Corriger le vin passé à l'ambré ;
3° Faire le vin de Madère.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE

Mercredi 5 février, à 8 h. 1/4 du soir

Attractions et répulsions des corps électrisés. Attractions sur les corps à l'état naturel. Bouteille de Leyde. Appareil à grêle. Théâtre électrique.

Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. EMILE-LOUIS RENAUX, négociant, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu en l'église Notre-Dame, le lundi 3 février, à dix heures.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du chemin de fer.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

FAITS DIVERS

On écrit d'Anvers à l'*Echo du Parlement Belge* :

Le typhus contagieux s'est encore manifesté le 23 de ce mois à Hoboken, dans deux étables contenant l'une deux, l'autre six bêtes bovines.

Des mesures promptes et énergiques ont été prescrites pour étouffer ces nouveaux foyers d'infection et empêcher la propagation du mal.

La cause de cette nouvelle irruption de l'épizootie ne peut être attribuée à l'introduction, dans ces étables, de bêtes suspectes. Il est plutôt à supposer que le

détail de ces fermes a été infecté par des matières contaminées.

L'autorité supérieure se livre, à cet égard, à des recherches minutieuses.

Voici un nouveau genre d'escroquerie — l'escroquerie au militaire — qui vient d'être appliquée avec un plein succès sur un brave cultivateur de Garches (Seine-et-Oise).

Ces jours derniers, un individu coiffé d'un képi et les moustaches fièrement relevées, s'est présenté au domicile du sieur Costeran, demeurant à Garches, et le dialogue suivant s'est engagé entre le cultivateur et le chevalier d'industrie.

— C'est bien vous, monsieur, que vous avez un fils en garnison à Strasbourg, d'oussque j'arrive ?

— Oui.

— Il est fusillier ?

— Grands dieux !... Mon fils est fusillé !

— Pardon, vous faites un calembourg, sans le vouloir... Je vous demande si votre fils est fusillier.

— Ah ! je respire... J'avais cru... Mais, oui, qu'il est fusillé, et après ?

— Je viens vous annoncer qu'il s'est signalé par une action des plus méritoires : il a sauvé la vie à son colonel.

— Voyez-vous ça ! Ce cher enfant !... mais dans quelles circonstances ?

— Oh ! je n'ai pas le temps de vous dire tout ça. Voici le plus pressé : pour récompenser votre fils de sa belle action, on va le libérer de son service.

— Ah ! quelle bonne nouvelle vous m'apportez-là.

— Attendez donc. Pour obtenir son congé, il lui faut certaines pièces que je vais chercher à Paris. Ces pièces coûtent de l'argent, et si vous ne voulez pas faire cette dépense...

— Comment ! si je ne veux pas... ah ! par exemple ! voyons, combien vous faut-il ? une trentaine de sous, peut-être ?

— Une trentaine de sous !... Est-ce que vous vous fiez de moi ?... Ça vous coûtera 72 fr. et 20 c. ni plus ni moins, et si vous ne voulez pas, je repars *illico* pour Strasbourg. Qu'est-ce que ça me fait à moi ?

A l'énoncé de cette somme, le cultivateur s'est gratté l'oreille, mais l'amour filial l'a emporté sur l'amour de l'argent, et il a eu la naïveté de donner 72 fr. 20 cent. à cet audacieux larron dont la brusquerie militaire, admirablement simulée l'avait complètement subjugué.

Une lettre du jeune soldat réclamant un subsidie de cinq francs et se plaignant d'être à la salle de police depuis trois semaines, n'a pas tardé à dissiper les illusions qui se plaisait à caresser cet honnête cultivateur. Il a porté plainte contre cet escroc, mais, désespérant de ne jamais revoir ses 72 fr. 20 c., il en a fait une maladie.

— On lit dans un journal de Versailles :

Les personnes que le hasard ou les affaires ont conduites, la semaine dernière, au Palais-de-Justice de Versailles, ont pu assister aux débats d'une affaire qui, tout d'abord, paraissait n'avoir rien de curieux, si l'agissait du délit de mendicité reproché à une pauvre femme, qui ne savait répondre que par des larmes et des sanglots aux demandes du président. Un jeune avocat du barreau de Versailles, cédant à un mouvement de compassion et pris, séance tenante, la défense de cette malheureuse et, a fait connaître au tribunal des particularités excessivement curieuses et tout à fait romanesques.

Dans la soirée du 24 février 1848, rue de Rivoli, un garde municipal était entouré d'un groupe d'hommes en blouses ; la plupart étaient armés de pistolets et de sabres nus. Le soldat avait jugé sans doute qu'il ne lui restait aucune chance de salut, car il était morne, résigné et paraissait attendre la mort.

Tout à coup une jeune fille âgée de 19 ans, les vêtements en désordre, les cheveux flottant sur les épaules, se précipita au milieu du groupe, et d'une voix étouffée par les sanglots :

— Grâce, grâce ! s'écria-t-elle, c'est mon père !... oh ! par pitié, ne le tuez pas.

Cette intervention inattendue eut pour effet d'empêcher un crime. La garde municipale fut sauvée. Seulement la jeune fille avait recourus à un sublime mensonge, car cet homme n'était pas son père.

Un mois après, jour pour jour, un mariage se célébrait à Saint-Philippe-du-Roule : c'était le garde municipal qui s'unissait devant Dieu à celle qui l'avait arraché à la mort.

Vous avez déjà deviné, messieurs, a continué le généreux défenseur, que cette fille n'était autre que ma cliente ; elle s'appelait alors Marie Boquet, et elle vient de m'assurer que son nom se trouve dans les journaux du temps. Faut-il vous dire maintenant par suite de quels malheurs immérités elle est tombée d'une position honorable dans le bas-fonds de la misère ?

C'est là encore, messieurs, une lamentable histoire, une de ces histoires vraies, comme vous en entendez souvent. Je ne vous la conterai pas ; sachez seulement que la jeune fille qui se dévoua le 24 février pour sauver la vie à un homme qu'elle ne connaissait pas, a souffert toutes les douleurs, subi tous les outrages et vidé jusqu'à la lie tous les calices d'amertume, depuis vingt ans, elle traîne une vie de martyre, et si, lassée, étonnée, elle a commis la faute de demander à manger quand elle avait faim, vous serez indulgents pour cette faute, messieurs, car, comme la pécheresse que Jésus releva sur le chemin des Oliviers, elle a beaucoup souffert et beaucoup aimé, et à elle aussi j'alloit lui être beaucoup pardonné.

Le délit étant reconnu, le Tribunal ne pouvait acquiescer la prévention, mais il s'est montré indulgent en ne la condamnant qu'à vingt-quatre heures de prison.

On se souvient du drame mystérieux qui émut, il y a quelques temps, la ville de Berne et les environs. Nous voulons parler du drame Demme-Trumpy, à la suite duquel le docteur disparut.

Il y a quelques jours arriva à Bâle un ancien militaire au service français qui, en racontant dans un établissement public sa campagne du Mexique, dit, entre autres choses, qu'il était tombé très-malade et qu'il avait été guéri par un docteur de Berne.

Ce médecin s'appelait Demme, parlait couramment l'allemand, bernois et lui a donné une lettre pour son frère à Berne.

En remettant cette lettre à son adresse, il a reçu un pourboire de 2 fr., etc., etc. Quelques citoyens, en écoutant ce récit, demandèrent au narrateur s'il maintenait ses assertions, et, sur sa réponse affirmative, le conduisirent chez le préfet, qui interrogea le militaire et le fit mettre en lieu de sûreté.

Dans son interrogatoire, celui-ci a répété le même récit et donné le signalé complet du docteur dont il a reçu les soins au Mexique.

Chose étonnante ! ce signalement concorde en tous points avec celui du docteur Demme qui a disparu de Berne.

Le *Phare de la Loire* raconte l'incident suivant arrivé au théâtre de Nantes : « Un incident comique a égayé hier le dénouement de *Don Juan ou le Festin de Pierre*. Le héros du chef-d'œuvre de Molière venait de disparaître en compagnie de la statue du commandeur dans la trappe, qu'un machiniste providentiel avait ouverte sous leurs pas, et des flammes sortaient de l'abîme lorsqu'un pompier se présenta sur le théâtre, portant un seau de cuir plein jusqu'au bord, pour éteindre les flammes de l'enfer. Si Béjary, chargé du rôle de Sganarelle, qui joua si bien, n'était point intervenu, don Juan et le commandeur auraient reçu sur la tête le contenu du récipient réglementaire.

Le public a failli rappeler le pompier qui venait de donner une si belle preuve de son zèle, mais un fou rire qui s'est prolongé bien après la chute du rideau a empêché cette ovation.

Un journal allemand nous donne le chiffre des sommes annuelles que les peuples de l'Europe payent à leurs chefs d'Etat.

Le voici :

Alexandre II,	42,500,000 fr
Abdul-Aziz,	33,000,000
Napoléon III,	26,000,000
François-Joseph,	20,000,000
Guillaume de Prusse,	15,000,000
Victor-Emmanuel,	12,000,000
Victoria d'Angleterre,	11,000,000
Isabelle d'Espagne,	9,000,000
Léopold de Belgique,	3,000,000

— On écrit de Boulogne au *Courrier du Pas-de-Calais* :

« Voici un triste exemple de la haine des Anglais contre les Irlandais : « Vers trois heures de l'après-midi, le nommé Pitterer Paul, âgé de 35 ans, matelot à bord du bateau à vapeur, *Lor-Forch*, est tombé dans le port au moment où il descendait par l'échelle du bateau. Il s'était fait dans cette chute une contusion assez forte au côté gauche du visage.

Le capitaine et son second, ainsi que tout l'équipage étaient sur le pont et voyaient Pitterer, perdant ses forces et prêt d'être noyé. Le capitaine et le second priaient et défendaient à l'équipage de le sauver parce qu'il était Irlandais catholique. Ce n'est que grâce à l'intervention du nommé Derlot, ouvrier de M. Lebeau, que le sieur Pitterer a été retiré de l'eau, et il a été ensuite porté à bord du bateau par des agents de police et le nommé Adolphe Maxant, demeurant rue Bomarsund, qui a été menacé par le capitaine et son second, lesquels refusaient de le recevoir. »

On mande de Cork, 28 janvier :

« La tour de Mariello, près le fort Duncannon, a été attaquée dans la nuit de lundi au mardi par quelques hommes armés. Sur le signal d'alarme, qui a été aussitôt donné, des renforts militaires sont arrivés au fort. Des coups de fusil ont été échangés entre les soldats et les fémées. Ces derniers ont pris immédiatement la fuite. Il n'y a eu ni mort ni blessé. »

— On lit dans le *Journal de médecine de Bordeaux* :

Une découverte du plus haut intérêt vient d'être communiquée à la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux ; elle est due aux recherches de M. Delfortrie, juge-de-peace à La Brède, et de M. Benoit, de Nancy. Ces messieurs ont constaté, sur l'emplacement circonscrit par les rues Victor, Trois-Conils, du Pauge et Rohan, l'existence d'une station palustre remontant aux temps pré-historiques. M. Delfortrie a assigné une date de sept à huit mille ans à cette station caractérisée par une espaisse couche de centres renfermant une prodigieuse quantité d'écaillés d'huitres, auxquelles sont mêlées des haches et couteaux en silex, de nombreux outils et instruments en os des mieux façonnés, et surtout parfaitement conservés.

Parmi ceux-ci figurent des pièces hors ligne, puisqu'elles sont entièrement inédites ; ce sont des emmanches d'armes ou d'outils provenant de métallurgiens scélérats dans la partie moyenne de leur diapysse. D'après les observations de M. Delfortrie, cette station, offrant le caractère propre aux Kjekkenmoddings du Danemark, serait

plus ancienne que les cités lacustres de la Suisse, et remonterait au premier âge de la pierre polie.

Cette découverte est d'autant plus importante, que la France, où abondent les cavernes de l'âge de pierre, est très pauvre en dépôts de la nature de celui qui vient d'être révélé.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

29 janvier. — Palmyre Pauline, fille légitime de François Agache et de Clémence Debouvy.
Clovis François, fils légitime de Louis Deschamps et de Louison Degobert.
Alexandre Louis, fils légitime de Fidèle Beernaert et de Florine Desurmont.
Henri, fils légitime de J.-B. Cosaert et Marie Derycke.
Alphonse Jean, fils légitime de Joseph Lescaux et de Clémence De Backer.
Jean Baptiste, fils légitime de Pierre Vanderstiel et de Rosalie Brakeveld.
Jean Baptiste, fils légitime de Pierre Piat et de Marie Delobel.
Hortense, fille légitime de Charles Désain et de Charlotte Legrand.
David Edouard, fils naturel d'Ursule Duthoit.

Georges Hyppolite, fils naturel de Camille Roiland.
Louise Adélaïde, fille légitime d'Emile Deprate et de Juliette Samain.

Alexandre Louis, fils légitime d'Alexandre Bouveniers et d'Agnes Petit.

Marie Anastasie, fille légitime de Léon Vandelyffer et d'Elisa Denoyelle.

Adolphe Edouard, fils légitime de Silvain Six et d'Adélaïde Arensma.

Emile Floris, fils légitime de Florentin Nutte et d'Adèle Desfrances.

Pierre Joseph, fils légitime de Frédéric Verheyen et de Marie Vangelderan.

30 janvier. — Desiré Marc, fils légitime de Bruno Vandemeulebroucke et de Adélaïde Bossut.

Richard, fils légitime de Louis Dujardin et de Juliette Delcroix.

Henri Jean, fils naturel de Marie Belly.

Oscar Emile, fils naturel de Constantine Dagraeve.

Marguerite Suzanne, fille légitime d'Edouard Leteux et d'Opportune Hennebaud.

Esther Marie, fille légitime de Louis Waitrelos et d'Ambroisine Desobry.

Fidèle, fils naturel de Clémence Goncé.

Catherine Augustine, fille légitime de Charles-Louis Léignel et de Catherine Bataille.

31 janvier. — Palmyre Victorine, fille naturelle de Marie Sameya.

Joseph, fils naturel de Joséphine Deslespaul.

DÉCÈS

29 janvier. — Henri Louis Desfontaine, 5 mois, rue Notre-Dame.

Henri Vandouille, 3 mois, au 7 Ponts.

Alphonse Pierre Quiévrin, 4 mois, rue Blanchemaille.

Julie Catrix, 85 ans, sœur à l'hospice.

Adélaïde Jeanne Lefebvre, 78 ans, ménagère, au Petites-Sœurs.

Léonie Bernadine Desbennets, 1 an, au Cheval-Blanc.

J.-B. Poissonnier, 49 ans, fleur, à l'hospice.

J.-B. Hallant, 64 ans, journalier, à l'hospice.

Marie Carlier, 34 ans, couturière, rue des Moulins de Roubaix.

Charles Louis Descheismacker, 34 ans, charpentier, à l'hospice.

30 janvier. — Sophie Catherine Plessiet, 29 ans, rue de l'Alouette.

Marie Mathilde Gonthière, 6 mois, au Tilleul.

Rosalie Sidonie Pontieu, 47 ans, ménagère, rue de la Paix.

Ursmar Emile Lambert, 8 mois, rue des Loggées-Haies.

Desiré Arthur Limbourg, 11 jours, rue de l'Alouette.

Emile Arthur Demoor, 2 ans, rue de la Perche.

31 janvier. — Louis Mazurelle, 1 mois, au Fontenoy.

Philomène Orelie Bulteaux, 4 ans, rue St-Joseph.

Gustave Louis Debroux, 3 mois, rue Ste-Elisabeth.

Hernance Schietart, 9 ans, à l'hospice.

Emile Lebrun, 3 mois, rue Ste-Elisabeth.

HUITRES D'OSTENDE

DÉPOT

Chez M. Vanoye — rue du Bois

Les huitres d'Ostende première qualité seront vendues à dater de ce jour

9 fr. le cent.

5f. 7461

COURS DE LA BOURSE

Du 1^{er} Février 1868

Cours de	4 1/2	4 1/2	4 1/2
3 1/2	68 65	68 70	
4 1/2	99 85	41 2	90 80

VENTE & LOCATION

DE PIANOS

CÉSAR DELESPAUL

PROFESSEUR DE MUSIQUE

RUE DU CUIROIR, 42, ROUBAIX.

Prix exceptionnels. — Grande facilité de paiement.

Les pianos sont vendus avec garantie sur facture.